

EUROPASS-MOBILITÉ

L'Europass-Mobilité

Tous les participants au programme d'échanges de ProTandem peuvent bénéficier de l'Europass-Mobilité. Nous vous invitons donc à en solliciter systématiquement la délivrance électronique.

La procédure de délivrance de l'Europass-Mobilité a changé et dès à présent chaque organisme partenaire devra soumettre son projet à l'Agence Erasmus+, sans passer par ProTandem.

A compter de ce jour, il vous conviendra donc de faire vos demandes directement via le nouveau site : www.europassmobilite.fr

Lorsque vous ferez votre demande, veillez tout-de-même à bien cocher « ProTandem ».

Dans la liste des « documents pour votre information », vous trouverez un guide d'utilisation, mais vous pouvez également consulter la marche à suivre sur le site www.europassmobilite.fr dans l'onglet « pour vous aider », rubrique « comment faire une demande d'Europass Mobilité ».